Image not found or type unknown

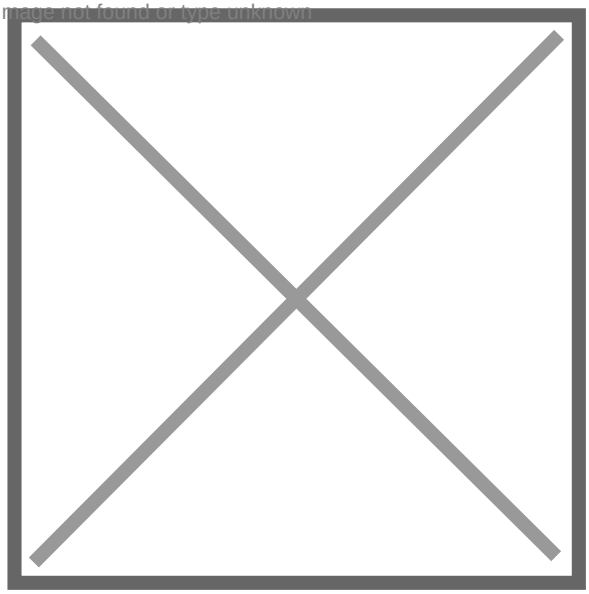

Probleme d'indémnisation assurance

Par **mo90**, le **08/06/2009** à **12:18**

Bonjour, je vous résume les faits. J' ai été victime d'un accident de la route en mars dernier. Un homme en état d'ébriété m'a refusé la priorité en grillant un feu rouge et a percuté deux véhicules qui traversaient un carrefour (dont moi !). L'expert a rendu son rapport et a dévalué la valeur de mon véhicule. Cette somme que l'on nous propose ne nous conviens pas. Nous souhaitons faire réparer le véhicule, l'assurance doit elle prendre en charge le montant total des réparations?

Merci d'avance de votre aide.

Par **chaber**, le **09/06/2009** à **07:44**

Bonjour,
Il vous est toujours possible de contester le rapport d'expert d'assurances par tout moyen à votre convenance (factures, moyenne des ventes d'un véhicule similaire ...) ou de prendre un expert indépenant à vos frais.

Si votre responsabilité n'est pas engagée vous avez droit à une valeur de remplacement et non à la valeur vénale (argus) souvent inférieure.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés